

Enquête publique relative au renforcement de la ligne électrique

225000 volts de FLEAC (16) à NIORT (79)

et

Mise en compatibilité des documents d'urbanisme

sur le territoire des communes

de Fléac, Vindelle, Marsac, et Saint-Genis d'Hiersac

dans le Département de la Charente

et

de Brioux sur Boutonne, Périgné, Mougou, Fressines, Vouillé, La Crèche

dans le Département des Deux-Sèvres

Du lundi 04 janvier 2016 au vendredi 05 février 2016 inclus

Procès verbal de synthèse des observations du public

Communiquées à RTE (Réseau de Transport d'Electricité)

Par les membres de la commission d'enquête

Le mercredi 10 février 2016

Messieurs,

A l'issue de l'enquête qui vient de se dérouler, portant sur le projet de renforcement de la ligne électrique 225000 volts de Fléac (16) à Niort (79) ainsi que de mise en compatibilité des documents d'urbanisme de Fléac, Vindelle, Marsac, et Saint-Genis d'Hiersac dans le département de la Charente, et de Brioux sur Boutonne, Périgné, Mougou, Fressines, Vouillé, La Crèche, dans le département des Deux-Sèvres, nous avons l'honneur de vous communiquer ci-après, conformément aux dispositions de l'article R 123-18 du code de l'environnement modifié par le décret du 29 décembre 2011, les observations recueillies tant sur les registres d'enquête que verbalement ou par courriers séparés.

Nous avons relevé assez peu d'observations. Celles-ci sont transcrites ci-après dans leur intégralité et littéralement:

- Commune de Brioux sur Boutonne :

Une observation recueillie au cours de la permanence du 04 janvier 2016.

Monsieur Claude Pelloquin, salarié du Conseil général est venu pour s'informer des suites éventuellement données par RTE suite à la demande de mise en retrait du pylône n°572 sur la parcelle cadastrée AE 123 nécessité par le projet d'aménagement d'un carrefour giratoire à l'insertion des routes départementales 740 et 950.

Quatre observations recueillies au cours de la permanence du 22 janvier 2016.

Madame Micheneau Annick, 79110 Aubigné.

« ... je suis venue consulter le dossier pour le pylône 546 sur la commune de Paizay le Chapt, lieu-dit Chêne tord, je souhaite participer à l'état des lieux avant et après les travaux ».

Monsieur Jean-Louis Jourdanneau Jena-Louis, 79170 Brioux sur Boutonne

« ... J'ai consulté le dossier pour la ligne à haute tension concernant le marais de Zina à Chérigné ».

Monsieur Denis Maufras 1, chemin des Fermedieres rippet, 79170 Périgné

« ... je souhaite vous faire part de ma réclamation et de mon inquiétude quant au tracé de la ligne 225 kv Fléac Niort dont vous annoncez la remise en état dans les années à venir. En effet, après m'être documenté, il s'avère que des études récentes font ressortir dans leurs statistiques un risque accru de développer des pathologies lourdes en étant exposés de façon prolongée à des champs électromagnétiques. Or, votre ligne passe à moins de 100 m de ma maison (pylône 176). J'estime pouvoir faire appel au principe de précaution et vous demander de profiter de cette remise en état pour modifier son tracé afin que celle-ci soit à minima située à 200 m de mon habitation préservant ainsi ma santé, celle de mes enfants et futurs petits enfants du plus gros de ces rayonnements électromagnétiques. En espérant que vous prendrez en considération la santé de ma famille, je vous prie d'agréer mes respectueuses salutations ».

Monsieur Claude Pelloquin, Technicien du Conseil Départemental des Deux-Sèvres

Voir courrier ci-joint relatif au déplacement du pylône 572.

- Commune de Mougou :

Une seule personne s'est présentée pour s'informer du projet lors de la permanence du 20 janvier 2016 et n'a pas fait d'observations.

- Commune de Saint-Genis d'Hiersac :

Aucune personne ne s'est présentée lors de la permanence 27 janvier 2016.

- Commune de Fressines :

Une observation verbale a été recueillie lors de la permanence du jeudi 28 janvier 2016.

Monsieur Savariau Francis, exploitant agricole, est venu pour s'informer des interventions prévues sur les pylônes figurant sur ses exploitations, tant à Fressines qu'à Vouillé.

- Commune de Vouillé :

Quatre observations ont été recueillies lors de la permanence du vendredi 30 janvier 2016.

Madame Thibaudeau, habitante de Chauray près de la ligne électrique

«... on entend un sifflement continu de la ligne dès que le temps est humide et notamment par temps de brouillard, pluie. Selon le taux d'humidité, le sifflement est plus ou moins fort (bon indicateur). Nous pensions qu'un enfouissement était à l'étude en raison de la

proximité de deux écoles (maternelle et primaire), d'une salle de sports, du centre aquatique, de la salle des fêtes. Je vous remercie ».

Mademoiselle Fouchier Aurélie habitants de Chauray près de la ligne électrique

« ...nous demandons que la ligne ne soit pas bruyante quand il pleut ou quand il y a du vent nous l'entendons».

Monsieur Thébaut, habitant de Chauray s'inquiète oralement du bruit de la ligne.

Monsieur et madame Fredon Hubert, 43 impasse Lavoisier à 79180 Chauray

« ...demande le déplacement de la ligne du poteau 653 au poteau 648 au motif de cause de nuisances visuelles, sonores et champs magnétiques. Mon domicile est situé à environ 60 m de la ligne ».

Précisons qu'une pétition, ci annexée, a été distribuée à Chauray et jointe au registre de Vouillé.

- Commune de La Crèche :

Monsieur Rolland Philippe 179, boulevard des Arandelles 79180 Chauray

« ... Quel sera l'impact sonore de la ligne après transformation sachant qu'actuellement le bruit dû à l'effet couronne mentionné page 163 de la pièce n°3 de l'étude d'impact est supérieur à 30 db durant plusieurs heures en cas de pluie et de brouillard et peut monter jusqu'à 40 db. Ce prix étant continu sous la ligne et donc à l'extérieur de ma maison, nous provoque une gêne permanente- impossibilité d'ouvrir une fenêtre la nuit en tété pat exemple.

L'autre aspect étant l'impact visuel de ces pylônes dans le centre de la ville de Chauray. Y a-t-il eu une étude d'enfouissage de la ligne sur les portions habitées du trajet de cette ligne ».

- Commune de Vindelle :

Monsieur Laurent Guerineau : *A fait observer verbalement au commissaire enquêteur la nécessité d'informer les exploitants et pas seulement les propriétaires avant de commencer les travaux.*

- Commune de Marsac :

Monsieur Jean-Christophe Rullier 16570 Marsac

Voir courrier ci-joint relatif aux travaux sous les pylônes 424, 425 et 426.

- Commune de Marcillac Lanville :

Monsieur Dominique Bonnin 16140 Lupsault *« Je voudrais connaître l'emplacement du nouveau pylône (n° 491N) car j'ai un projet de remplacement de matériel d'irrigation »*

- Commune de Bignac :

Madame Cécile Boymenu *« pour le compte Vodichon »*

« ... Plantier Batillon n°101, nous ne voulons plus un droit de passage au milieu de notre parcelle. Ce droit devait être reporté ailleurs sur le côté. Tracé sur le plan en ... du fait que la parcelle nous revient en partie ».

Observation propre à la commission d'enquête :

Le dossier ne fait pas état des risques humains et matériels susceptibles d'être encourus en cas de chute accidentelle de câbles ou de pylônes (accidents climatiques) en particulier en zone urbaine.

Ces observations et leur nombre peuvent être synthétisés selon les thèmes suivants :

- Demande de déplacement de ligne ou de pylône : trois
- Participation et information des exploitants agricoles lors de l'état des lieux ou des travaux : deux
- Problème de santé lié aux champs électromagnétiques : deux
- Problème du bruit provoqué sur la ligne : quatre
- Problème de l'aspect visuel : un

Afin de respecter les dispositions de l'article R 123-18 précité, nous vous remercions de nous faire part de vos observations au plus tard pour **le jeudi 25 février 2016**.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Messieurs, à l'expression de nos salutations distinguées.

François Méhaud

Marie Antoinette Garcia

Michel Guyard

PJ :

- Courrier du département des Deux Sèvres du 20 janvier 2016
- Pétition distribuée à Chauray
- Courrier de Monsieur Jean Christophe Rullier du 30 janvier 2016